

1° Au vu des urgences climatiques de plus en plus pressantes, et plus spécifiquement de la nécessité de préserver les terres agricoles, notamment à proximité des grandes agglomérations, quelle est actuellement votre position concernant le projet de lotissement commercial « Oxylane » situé sur des terres naturelles et à forte valeur agricole sur la commune de Saint-Clément-de-Rivière, le long de la route de Ganges à la sortie de Montpellier ?

Nous sommes résolument contre le projet Oxylane, et nous avons manifesté cette opposition à plusieurs reprises et depuis plusieurs années (participation à des manifestations d'oxygène, réponse à votre questionnaire lors des élections municipales, intervention en conseil municipal).

Ce projet de méga centre commercial est dépassé et destructeur (mode de consommation axé sur le tout voiture, l'étalement urbain, qui vide les centres villes, atteinte à la biodiversité). C'est dans nos communes que doivent être créés des emplois d'avenir.

Ce projet va à l'encontre des préconisations de l'Assemblée Citoyenne pour le Climat et également du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui vise zéro artificialisation nette des terres d'ici 2040.

2° De quelle manière envisagez-vous votre action, au sein de l'Assemblée départementale, pour vous opposer efficacement à ce projet ?

Notre action se situera à plusieurs niveaux : auprès de nos collègues élu(e)s et du Président, mais aussi sur le terrain dans notre canton.

Auprès des élu(e)s, nous proposerons le vote d'une motion qui affirme clairement notre opposition à ce projet d'un autre temps. Pour cela, nous devons détailler, expliquer les raisons de notre opposition de façon pragmatique, claire et argumenter pour convaincre les réfractaires. Cette motion sera un acte politique fort.

Sur le terrain, dans notre canton, nous reprendrons le dialogue avec les acteurs clés de ce dossier : président de la Communauté de Communes, maire de Saint-Clément-de-Rivière, associations militantes, etc. Le but sera de sortir de cette impasse en proposant un projet alternatif.

Il faut noter qu'un des arguments avancés par les élu(e)s pour refuser de faire marche arrière est l'importance potentielle des dédommagements à verser aux investisseurs (sans réel chiffrage). Il faut mettre cela en rapport avec par exemple, les 460 000 euros de pénalités pour manque de logements sociaux que la mairie de St-Gély-du-Fesc accepte de payer chaque année à l'Etat français... Nos élu(e)s trouvent facilement quelques millions quand ils le veulent et payent

de fortes sommes sans sourciller. Dans le cas d'Oxylane, ce serait pour l'intérêt général !

3° Si vous êtes élu-e, êtes vous prêt(e) à agir afin que le département soutienne activement un autre projet fondé sur une approche agro-écologique, contribuant à l'approvisionnement nourricier de la zone urbaine, en collaboration avec des associations environnementales, des paysans et des citoyens ?

Bien sûr ! L'une des mesures phares de notre programme est la protection juridique de nos espaces naturels et agricoles. L'Hérault est l'un des départements les plus destructeurs de terres nourricières. Nous devons inverser la tendance et développer notre « ceinture verte » grâce à des outils juridiques comme les PAEN, Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains.

4° Si vous le souhaitez, vous pouvez vous exprimer librement sur la manière dont vous envisagez l'avenir de ces terres actuellement menacées d'artificialisation, dans le contexte plus global de l'aménagement du territoire au niveau du Département de l'Hérault.

Il y a une urgence écologique à agir ! Notre canton et notre Département sont victimes de l'appétit des promoteurs immobiliers mais aussi de projets trop gourmands en terres fertiles. Nous devons préserver la ceinture verte et les trames vertes (bleues et brunes) du Département ; et notre canton de Saint-Gély en constitue une.

Pour cela, nous devons regagner la maîtrise foncière et investir dans l'achat de terres à préserver. L'objectif est certes de préserver la nature mais pas de la sanctuariser. L'écologie peut se marier au développement de projets sociaux et économiques respectueux de l'environnement (agroécologie, régie agricole, installations d'agriculteurs avec une préférence pour l'agriculture biologique qui seule permet de préserver les sols, l'eau et la santé des acteurs, etc.).

Ce travail doit être mené en lien avec les citoyens, les associations, les agents territoriaux et les élus, qui ont tous de l'expertise locale. C'est pourquoi nous proposons la création d'une Convention citoyenne pour l'écologie sur le Grand Pic-Saint-Loup afin de débattre tous ensemble de ces sujets et de faire naître ensemble des solutions.